

	Règne.	Chap.	Section.
CHALDRON.			
Voyez Charbon.			
CHAMBLY, Canal de.			
Dimensions des écluses, agrandies.	3 Guil. 4.	30	1
Les entrepreneurs doivent donner cautions.	..	..	2
£3,600 appropriés pour en payer le coût.	..	..	3
Acte pour faire des dispositions ultérieures pour les achever.	4 Guil. 4.	11	
Les Commissaires en vertu des Actes antérieurs pourront contracter avec les premiers entrepreneurs pour agrandir les écluses, pourvu que la dépense n'excede pas une certaine somme.	..	..	1
Une somme n'excédant pas £6,000 pourra être avancée pour payer tel agrandissement.	..	..	2
Les Commissaires pourront faire des avances aux entrepreneurs, et étendre le tems alloué pour l'exécution d'aucun contrat.	..	..	3
Une autre somme de £10,000 appropriée pour compléter le Canal.	..	..	4
Autre somme appropriée pour en agrandir les écluses.	4 Guil. 4.	36	
(Réservé, et sanctionné par Sa Majesté en Conseil privé.)			
Les Commissaires autorisés à emprunter £30,000 pour achever le Canal.	2 Vict.	61	1
£15,000 seulement seront empruntés avant le 10 Avril, 1840.	..	..	..
Taux d'intérêt.	..	..	..
L'Intérêt se payera annuellement à même les deniers publics.	..	..	2
Il ne sera dépensé aucuns deniers, si ce n'est sur les ouvrages déjà autorisés, ni à moins que le tout ne puisse être complété pour la dite somme.	..	..	3
Les Commissaires pourront emprunter la somme mentionnée dans l'Ordonnance ci-dessus à un taux d'intérêt excédant 6 pour cent.	3 & 4 Vict.	20	1